



PV PAR SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2023 À 18H00

PRÉSENTS

Mylène ROBERT, Gérard LECLERC, Elisabeth DEBS, Claude RAYMOND, Sylvie MORGAN, Suzanne GARDEY, Sophie BROSSARD, Elodie BLONDEL, Emmanuel LORIAUD, Sébastien GRAUFEL, Amélie RÉMY.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sandrine BOTELLE à Mylène ROBERT,
Frédéric DEVEDEIX à Emmanuel LORIAUD,
Pascal PALISSIER à Claude RAYMOND.

ABSENT

Dimitri HERAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Elisabeth DEBS

Madame le Maire ouvre la séance à 18H05.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande la permission de rajouter un point concernant la subvention voirie.

Accepté à l'unanimité.

Il faut annuler la délibération du mois d'avril car il faut 2 délibérations : une pour la voirie accidentogène (routes et trottoirs) qui concerne Chez Châtaigner et la route La Plaine et une pour la voirie amendes de police (places, voies douces) qui concerne la liaison douce qui va longer le lotissement "Résidence du Parc".

Approuvé à l'unanimité.

Présentation du PV du CM du 06 avril 2023

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Décision modificative N° 1

A la demande de la DGFIP, des ajustements comptables sont nécessaires : certains articles doivent être modifiés et ajoutés afin d'être en conformité en fin d'année entre le compte administratif et le compte de gestion.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Admission en non-valeur

A la demande de la DGFIP, des recettes de l'exercice 2022 étant inférieures au seuil de poursuite il est nécessaire de les inscrire au budget 2023.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Création deux postes adjoints techniques : modification du tableau des emplois

Suite au départ en retraite d'adjoint technique, il est nécessaire de recruter un adjoint territorial. Mme Le Maire propose de titulariser un agent en poste en contrat aidé. Le deuxième poste sera affecté pour un agent saisonnier actuellement en stage étudiant.
Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Convention aire de covoiturage

Le Conseil Départemental de Charente Maritime propose d'approuver une convention en vue de l'aménagement et l'entretien d'une aire de covoiturage sur la commune de Mirambeau dans le cadre du schéma départemental des aires de covoiturage. Cette aire sera située sur le parking de la salle des Fêtes au Parc des Loisirs. Cette convention sera établie pour une durée de six ans et renouvelée ensuite par reconduction tacite. La commune aura à sa charge l'entretien courant de l'aire et de ses abords et le département le marquage des places de parkings et les panneaux indicateurs. Cette aire de covoiturage sera dénommée "Aire du Parc".

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Annulation délibération PLU Simplifié N°20230223 136 ayant pour objet la révision simplifiée du PLU

La délibération ayant pour objet la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est caduque, en effet il s'agit d'une modification simplifiée et seulement un arrêté en ce sens est nécessaire.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Exonération deux ans pour logements neufs (N+1)

Le Code Général des Impôts précise qu'il est possible de limiter l'exonération sur deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit en totalité, soit par un pourcentage d'exonération sur ces deux ans.

Après délibération, l'assemblée délibérante décide de conserver l'exonération à 100% de la taxe foncière sur deux ans pour les logements neufs.

Acquisition du bâtiment 63 avenue de la République

Madame le Maire propose d'acquérir ce bâtiment pour un montant de 44 000 euros en faisant valoir son droit de préemption, dans le cadre du projet des Petites Ville de Demain pour la revitalisation du centre bourg afin d'y installer les bureaux de l'office du tourisme, voire d'autres bureaux suivant les besoins.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Achat bâtiment Audry

Madame le Maire propose d'acquérir le bâtiment situé 45 avenue de la République pour un montant de 20 000 euros dans le cadre du projet des Petites Ville de Demain pour la revitalisation du centre bourg afin de le mettre à disposition pour un commerce.

Approuvé avec 2 abstentions et 4 voix contre par l'assemblée délibérante.

Achat bâtiment ZA La Grange à Prévaud

Madame le Maire propose d'acquérir le bâtiment mitoyen situé près des bâtiments des services techniques de la Commune pour un montant de 70 000 euros afin d'agrandir les locaux des services techniques pour une mise aux normes des sanitaires, permettre un meilleur stockage du matériel avec création d'un bureau. Le reste du bâtiment pourrait accueillir la base alimentaire ou autres associations.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Création d'une unité de valorisation énergétique des déchets en partenariat avec la CDCHS

La CDCHS propose d'approuver un projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur la commune d'Angoulême porté par CALITOM en partenariat avec la communauté de communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Convention manager de commerce

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et du plan-guide de revitalisation, une convention de partenariat est proposée pour le renforcement des fonctions commerciales du centre bourg. Il apparaît opportun de recruter un manager de commerce en emploi partagé entre trois communes avec une subvention du fond européen (FEDER) estimée à 80%. La Commune de Mirambeau bénéficiera de ces services à hauteur d'un quart de son temps de travail. De plus avec le PLU simplifié qui n'autorisera pas le changement d'affectation des locaux commerciaux, ce manager de commerce sera une aide précieuse pour les repreneurs.

Ses missions principales seront :

- ✓ accompagner la diversification et l'extension de l'offre commerciale afin de renforcer l'attractivité du centre bourg,
- ✓ prospecter et accompagner les porteurs de projets,
- ✓ animer un réseau d'acteurs et de partenaires sur la thématique "commerce"

Approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Questions diverses

- Mme le Maire nous informe que l'année prochaine la comptabilité va changer avec entre autres l'unification du compte administratif et du compte de gestion et autres petits changements sur les articles et chapitres budgétaires.
- On avait demandé une subvention "fond vert" pour tout le parc lumineux de la commune (ampoules leds), on obtient une subvention de 76 000€ pour 137 000€ de travaux prévus.
- Modification de ligne budgétaire demandé par la Direction Générale des Finances Publics.
- Au sujet de l'appel d'offre concernant le choix d'un prestataire pour la restauration scolaire, l'ouverture des plis des différentes propositions est prévue début juillet.
- Les vestiaires du foot seraient dans un état dégradé. À vérifier et voir ce qu'on peut faire

La séance est levée à 19 h 34

Secrétaire de séance



Maire

